

Un nombre d'étudiants record dans les auditoires pour faire face à la pénurie de médecins

La Fédération Wallonie-Bruxelles a tranché : 1.366 étudiants pourront entamer des études de médecine à l'issue du concours d'entrée d'août prochain. Un nombre jamais atteint ces dernières années. Et une réponse à la pénurie structurelle constatée dans de nombreuses régions du pays et dénoncée cette semaine encore à la manifestation du secteur non marchand. Explications.

Article réservé aux abonnés



Après la manifestation de ce mardi, le cabinet du ministre fédéral de la Santé, Frank Vandembroucke (Vooruit), a fait savoir qu'il recevra les syndicats la semaine prochaine. - BELGA



Par Anne-Sophie Leurquin Eric Burgraff

Publié le 15/06/2023 à 19:04 | Temps de lecture: 6 min

La société évolue, la santé aussi. La pyramide des âges s'étoffe au sommet, huit Wallons sur dix déclarent vouloir vivre leurs vieux jours à domicile... Les malades chroniques sont de plus en plus nombreux et, dans le même temps, la compréhension de certaines maladies s'est améliorée, prolongeant l'espérance de vie. Les outils de télécommunications se multiplient, creusant pour certains la fracture numérique et sociale tout en mettant à mal le droit à la déconnexion... Le tout alors que la crise environnementale menace de faire surgir de nouveaux défis de santé publique.

Le secteur des soins de santé est contraint de s'adapter à ces évolutions. Vaille que vaille. Réuni en front commun syndical, le non-marchand a manifesté ce mardi son mécontentement pour la deuxième fois en six mois dans les rues de Bruxelles, pour dénoncer la pénurie structurelle de personnel et les conditions de travail.

« Qualifiés hier (lors de la crise du covid, NDLR) de héros, aujourd’hui de zéro », « soignants en pénurie, au péril de vos vies », « nos soins sont au top, mais notre patience s’épuise » : les calicots des manifestants disaient l’angoisse qui étreint le secteur sur son avenir et celui des soins de santé.

50 ans en moyenne pour les médecins

C’est que les changements sociétaux affectent aussi le personnel soignant, accentuant la pénurie qui menace la première ligne. Nos médecins ont une moyenne d’âge de 50 ans, nos dentistes, 52 ans, et nos infirmiers et pharmaciens, 49 ans, d’après les données du rapport « Vers une Belgique en bonne santé » compilées par l’institut de santé Sciensano, le centre fédéral d’expertise des soins de santé KCE et l’Inami. En Belgique, un médecin généraliste sur cinq (18 %) a plus de 65 ans, là où la moyenne européenne se situe à 9 %, selon les chiffres cités par la D^{re} Elodie Brunel, vice-présidente de la Société scientifique de médecine générale (SSMG). *A contrario*, la part des jeunes (25-35 ans) n’est que de 13 %, bien en deçà de la moyenne européenne (23 %). Un différentiel que la commission de planification entend combler avec des numéros Inami.

”

Il n’y aura pas de nouvelles forces vives avant au moins dix ans

Dr Pierre-Louis Deudon, Administrateur du GBO/Cartel

Selon la D^{re} Brunel, également administratrice de l’Absym, un des principaux syndicats médicaux, quelque 1.800 médecins généralistes vont partir à la retraite dans la décennie qui vient, tandis que 3.000 futurs jeunes médecins en formation sont appelés à les remplacer dans cet intervalle de temps. « Il n’y aura pas de nouvelles forces vives avant au moins dix ans », corrobore le D^r Pierre-Louis Deudon, administrateur du GBO/Cartel (l’autre principal syndicat médical qui représente les médecins généralistes).

Il relève deux gros points d’attention : « Les tâches administratives toujours plus lourdes (et souvent absurdes), la complexification des maladies et des traitements, l’augmentation des malades chroniques, les téléconsultations et tous les contacts asynchrones (SMS, WhatsApp) augmentent la charge de travail. Selon une étude britannique (également citée par l’Absym, NDLR), il faudrait environ 27 heures par

jour pour gérer l'administratif, le curatif et le préventif. Notre profession est à haut risque de burn-out. Un jeune diplômé sur trois quitte la profession endéans les cinq ans. Par ailleurs, on estime qu'il faut entre 1,5 et 1,8 jeune médecin pour remplacer un aîné qui part à la retraite. » Bien que leurs horaires restent conséquents (de 50 à 64 heures par semaine pour un médecin sur deux), les plus jeunes cherchent à établir un meilleur équilibre entre le travail et leur vie privée.

Une commune wallonne sur deux est en pénurie

La Belgique compte actuellement 1,19 médecin généraliste, 1,98 spécialiste et 11,07 infirmiers en exercice pour 1.000 habitants, selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Des moyennes contrastées à l'échelle du pays : une commune wallonne sur deux est en pénurie de médecins généralistes, dont 40 % en pénurie « grave ». L'Inami considère qu'il y a pénurie dès lors qu'il y a moins d'un généraliste pour 1.111 habitants en zone urbaine et pour 800 habitants dans les régions moins peuplées. La durée de la visite à domicile ou de la consultation varie aussi dans les trois Régions du pays : les interactions avec les patients sont en moyenne plus longues à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre.

Pour faire face à ces défis structurels, le ministre fédéral de la Santé Frank Vandenbroucke (Vooruit) a proposé un « New Deal » qui entend notamment faire évoluer la pratique en solo et en silo vers davantage de collaboration pluridisciplinaire. Certains actes médicaux pourraient ainsi être délégués à d'autres praticiens pour renforcer la première ligne, comme une infirmière de pratique qui pourrait par exemple assurer le suivi des patients chroniques. Un plan interfédéral sur les soins intégrés, prévu pour début 2024, entend aussi opérer un changement de paradigme dans le continuum des soins en fonction des besoins des patients et ce, tout au long de leur vie. Cela implique une coordination non seulement de tous les acteurs au sein du secteur de la santé, mais aussi au-delà, avec une inclusion des services sociaux et de l'aide à la personne.

Reste qu'une réalité s'impose : il n'y aura pas de solution sans augmentation de la force de travail. Pour tenter d'endiguer la pénurie, on agit en Belgique sur trois niveaux de pouvoir : le fédéral, la Communauté française et les Régions. C'est au premier que revient le soin de déterminer le nombre d'accès à la profession de médecin (les fameux quotas de numéros Inami). Cette mesure est justifiée historiquement par la conviction qu'en limitant l'offre de soins, on limite les dépenses pour la sécurité sociale. Conviction largement remise en cause désormais et, quoi qu'il en soit, jamais partagée par les francophones qui ne cessent de pointer

la pénurie de médecins dans différentes régions et spécialités. « Chaque euro investi dans la santé en rapporte deux », souligne la D^{re} Brunel qui rappelle l'importance de prendre en charge la prévention et le dépistage pour éviter les complications de santé. Un retour sur investissement, en somme, à tous niveaux.

Des volumes jamais atteints ces dernières années

Pour mémoire, ces quotas ont alimenté de nombreux conflits communautaires et généré des mesures de sélection à l'entrée tantôt efficaces, tantôt boiteuses. Chaque année depuis 2014, les francophones ont dû se battre avec les ministres fédéraux (et néerlandophones) de la Santé pour pouvoir donner un accès à la profession aux centaines d'étudiants qui dépassaient le quota officiel. Cette polémique s'est éteinte en 2022 quand un grand accord a été signé entre le ministre fédéral de la Santé Frank Vandenbroucke (Vooruit) et la ministre francophone de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny (MR). En l'échange d'un concours à l'entrée des études de médecine et dentisterie, on permet à tous les étudiants en cours de cursus d'avoir accès à la profession et on relève considérablement le nombre de numéros Inami pour l'avenir. En 2021, il était convenu qu'au terme de leurs études de six ans, 505 francophones pourraient exercer. En 2022, on a relevé ce quota à 744 et en 2023, ce sont 929 jeunes médecins qui sont assurés d'avoir un numéro Inami au terme de leur formation.

Reste qu'en six ans, il peut se passer beaucoup de choses dans un auditoire de candidats médecins même filtrés par concours : redoublements, arrêts prématurés, changements d'orientation... Aussi, ce jeudi, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé le nombre de lauréats de l'examen d'entrée : à l'issue du concours d'entrée prévu le 25 août prochain, ce ne sont pas 929 étudiants qui pourront entrer en fac de médecine, mais bien 1.366. Le raisonnement vaut aussi pour les dentistes : pour 106 numéros Inami prévus, 177 pourront entamer leur formation. Soit des volumes d'accès aux études jamais atteints ces dernières années. Précision : si le nombre de diplômés dépasse le quota, tous ont la garantie d'obtenir un numéro Inami.

Comment utiliser au mieux cette nouvelle force de travail ? C'est la responsabilité des autres niveaux de pouvoir. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles va légiférer sur la répartition entre médecins généralistes et médecins titulaires d'une autre spécialité. Pour l'heure, on est dans un rapport 47/53 %, à charge des universités de respecter. « Mais il n'est pas exclu », précise la ministre Valérie Glatigny, « de monter à 50/50 dans les prochaines années. »

De leur côté, les Régions peuvent influencer – mais pas imposer – le lieu d’installation. C’est le sens des primes Impulseo accordées aux généralistes qui posent leur stéthoscope dans les communes en pénurie de soignants.

En France, pas de contrainte contre les déserts médicaux

La France n’obligera pas les médecins à s’installer dans les zones en pénurie de soignants. Seules des mesures incitatives ont été votées dans l’espoir de mieux répartir les praticiens.



[Lire la suite](#) 